

RAPPORT DE MISSION

SUIVI DES TRAVAUX D'INVENTAIRE D'AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE DE YOKO



Projet	Projet Forêt Environnement (ProFE)
PN	16.2032.7-002.01 (40%) / 16.2032.7-001.01 (60%)
Code Activité	1.08.007 (Output 1 : 100%)
Période	Du 08 au 15 Mars 2022
Lieu	Forêt Communale de Yoko
Responsable de l'activité	☞ André Mveimané, CTJr. GIZ-ProFE
Accompagné de	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Jean Jacques ETOUA, Expert Aménagiste (Pers. ressource GIZ) ☞ Willy ADUNGA, Expert Botaniste (Pers. ressource GIZ) ☞ Oumarou Sanda, ROF CFC_Yoko ☞ Olivier Peuplir, Aide-mensurateur/Guide local, ☞ Gaston Mvetsi, Porteur/cuisinier ☞ Et Chauffeur GIZ ProFE

TABLE DE MATIERES

TABLE DE MATIERES.....	2
1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	3
2. OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION	3
4. METHODOLOGIE	3
5. RESULTATS ATTENDUS.....	5
5.2. Qualité de Layonnage.....	5
5.3. Comptage floristique	6
5.4. Délimitation et badigeonnage	8
5.5. Remplissage des fiches de comptage floristique	9
6. Conclusion et recommandations	9
6.1. Conclusion.....	9
6.2. Recommandations	9
ANNEXES	11

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt communale de Yoko, la GIZ-ProFE a recruté le bureau d'étude GTG pour la réalisation des travaux d'inventaire d'aménagement conformément au plan de sondage, aux normes en vigueur (Directives MINFOF de Juillet 2019) et aux exigences de GIZ-ProFE. Le grand écart du layonnage par rapport au comptage ne permettant pas aux deux sous-équipes d'évoluer ensemble, GTG a temporairement arrêté les travaux de layonnage depuis le 06/02/2022.

Les travaux de comptage étant actuellement suffisamment avancé, GTG entreprend donc le relancer le layonnage afin que les deux sous-équipes évoluent ensemble en utilisant un même campement tandis que l'équipe de délimitation et badigeonnage évolue et campe à la périphérie du massif forestier communal.

Afin de s'assurer de la conformité des activités de comptage, de la délimitation et de la reprise des travaux de layonnage aux orientations techniques données par la GIZ-ProFE, au plan de sondage et aux normes en vigueur, une mission de suivi a été organisée du **08 au 15 Mars 2022**.

2. OBJECTIF GLOBAL DE LA MISSION

L'objectif global de la présente mission était de s'assurer de la conformité des activités de comptage, de la délimitation et de la reprise des travaux de layonnage aux orientations techniques données par la GIZ-ProFE, au plan de sondage et aux normes en vigueur.

3. DIFFICULTES

- Le ROF-CFC de Yoko n'a pas pu se rendre disponible au moment d'entrer en forêt
- Le tarissement des rivières de la FCY diminue considérablement la production journalière des équipes sur le terrain.

4. METHODOLOGIE

La mission s'est déroulée du **08 au 15 Mars 2022**. Durant cette période, l'équipe de contrôle GIZ a procédé tout d'abord à la vérification de la conformité de l'organisation technique des deux sous-équipes (comptage et délimitation) aux orientations

techniques données par la GIZ. Ensuite il s'est agi de parcourir environ 8.50km pour vérifier la conformité de l'ouverture et le badigeonnage des segments des limites artificielles ML, LK et KJ, la matérialisation des points limites L, K et J et leur point de départ.

En ce qui concerne le comptage, il a fallu appliquer la méthodologie de vérification de comptage de 7% prescrite

par le MINFOF en 2019 sur les layons de comptage 5, 3 et 2B. Ce qui a permis de vérifier 09 parcelles sur le layon 5, 4 sur le layon 3 et 2 sur le layon 2B. Notamment, 03 parcelles de strates savanes, 04 parcelle en forêt secondaire jeune, 04 parcelles en forêt secondaire adulte et 04

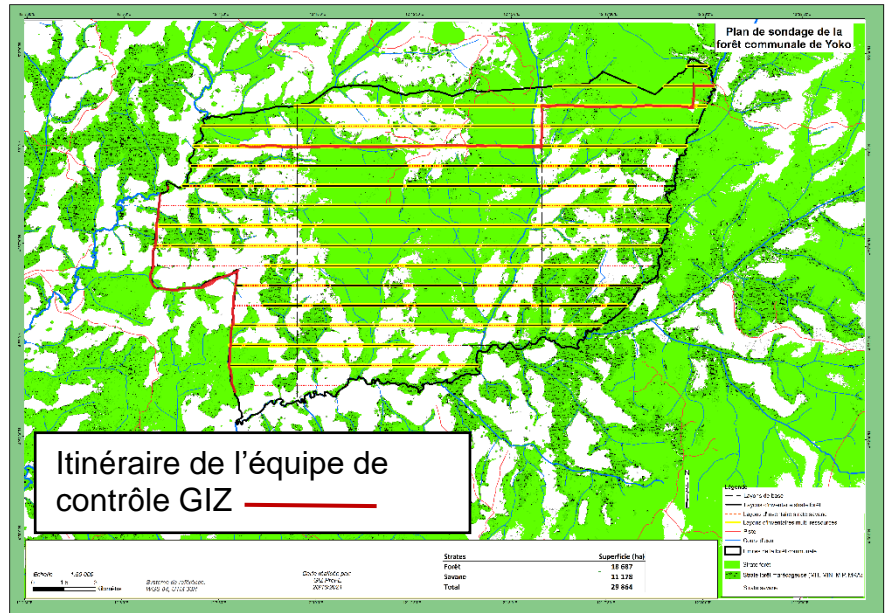


Figure 1: Itinéraire de l'équipe de contrôle GIZ

parcelle en forêt de galerie. Toutefois, le choix aléatoire de ces parcelles a permis de parcourir d'une façon générale le travail de comptage du bout à la fin de layon dans toutes les strates du massif, tel que présente la figure 1 ci-dessus.

Concernant le layonnage, l'équipe de contrôle a vérifié l'implantation des layons 5, 3 et 2B, leurs rectitudes, la qualité de leurs dégagements, la qualité de leurs chainages, leurs équidistances.

Enfin, les fiches de comptage floristiques et de pointage journalier du comptage floristique et de la délimitation ont été consultées et photographier pour s'assurer de la conformité et à la cohérence des informations contenues dans les fiches de comptage floristique et évaluer l'évolution de ces activités dans la période du 14/02 au 09/03. Il convient de rappeler que les paramètres qui ont permis de vérifier la cohérence des informations contenues dans les fiches de comptage floristique du prestataire sont le nombre et les types d'espèces de gaullis pointés par parcelle floristique, le nombre de tige et le type d'essence comptés par parcelle, leurs classes de diamètre, leurs qualités et la liste de essences et plantes médicinales par ordre des

noms commerciaux. Ceci a permis de s'assurer de la conformité des orientations techniques données par GIZ et aux normes en vigueur.

5. RESULTATS ATTENDUS

5.1. Organisation technique du prestataire

Depuis la sortie de l'équipe de layonnage de forêt le **06/02/2022** suite à l'arrêt temporaire des travaux survenu à cause de la mauvaise organisation technique, GTG a relancé le layonnage le **12/03/2022** avec l'affectation d'un nouveau technicien boussolier en remplacement du précédent. Le layonnage a ainsi repris sur le layon 6. La sous-équipe layonnage maintien une avance d'environ 2km sur le comptage afin que la grande équipe puisse utiliser un même campement.

En plus du contrôle permanent du Superviseur technique, l'équipe de contrôle interne a démarré le contrôle des travaux la semaine du **14 au 20 mars 2022**.

5.2. Qualité de Layonnage

Les premiers layons de comptage ont été ouverts. L'appréciation générale de l'activité est présentée dans le Tableau 1.

Tableau 1: Evaluation des travaux de layonnage

Période	Distance ouverte (m)	Nombre de personne	Production moyenne jour (m)	Jours effectifs de travail	Jours Non-production		Jours totaux de travail
					Entrée et sortie de forêt	Jours de préparations	
17/01-06/02/22	63390	11	3336	19	2	/	21
19 au 31/01/22	33386	11	3035	11	2	2	15

Cependant, l'équipe de contrôle GIZ-ProFE a vérifié la qualité de layonnage des portions de certains layons. Le Tableau 2 ressort l'appréciation des travaux de layonnage des portions de fins des layons 3, 5, 2B et l'implantation des layons de base LB2 et LB3.

Tableau 2: l'appréciation des travaux de layonnage des portions de fins des layons 3, 5, 2B

Activités	Portions de layons vérifiés				
	L3	L5	LB2	LB2	LB3
Implantation	Bien	Bien	Mauvaise	Bien	Bien
Positionnement	90°E	90°E	90°E	Perpendiculaire à L3, L5 (270°N)	Perpendiculaire à L2B et L3 (270°N)
Dégagement	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien
Chainage	Bien	Bien rectifié	Bien	Bien	Bien
Rectitude	Bien	Bien	Bien	Bien	Bien

En conclusion, les portions de fin des layons 3 et 5 sont bien positionnées, rectilignes et bien dégagées. L'équipe technique a pris en compte les recommandations de l'équipe de contrôle GIZ-ProFE car le chainage du L5 a été corrigé et recompté. Les équidistances de ces layons sont bien respectées (952m). En revanche, l'équidistance entre L3 et le segment de L2B est de 852m. Le segment de L2B n'a donc pas été bien implanté. GTG doit donc reprendre son implantation et le comptage des 09 parcelles que regorge ce segment de layon.

5.3. Comptage floristique

La sous-équipe comptage a entièrement compté les parcelles des 05 premiers layons de comptage L5, 4, 3 et celles des segments de layons 1, 2A et 2B ouverts jusqu'ici. Quelques parcelles du L6 ont été comptées pour laisser un peu d'avance à la sous-équipe de layonnage. Ainsi un total de 259 parcelles a été comptées sur ces layons. Le Tableau ci-dessous présente l'évaluation de l'activité de comptage du **1^{er} au 28 février 2022**.

Parcelle Totale à compter	Parcelles comptées	Taux	Nombre de personne	Production moyenne jour (Parcelle)	Jours effectifs de travail	Jours Non-production			Jours totaux de travail
						Entrée sortie de forêt	Jours de préparations	Jours perdus faute d'organisation	
765	259	33.85%	9	14	18	3	3	4	28

Cependant, l'équipe de contrôle a parcouru 15 parcelles des layons de comptage 5, 3 et 2B. Il ressort des observations de terrain et de la comparaison des fiches de comptage GTG à celles de l'équipe de contrôle GIZ-ProFE que :

- Les gaulis sont bien comptés dans les parcelles floristiques,
- La majorité des tiges est mesurée au galon circonférentiel et porte une tranche. Car les tiges à haut contreforts sont toujours estimées, l'équipe ne disposant toujours pas de planchette dendrométrique
- En cas de tige litigieuse, la distance perpendiculaire entre l'axe central de la tige et celui du layon est bien mesurée à l'aide d'un câble de 10m pour vérifier si au moins la moitié de la tige est placée sur la limite de la parcelle.
- Les Botanistes comptent toutes les tiges dont les 1/2 ou les 3/4 sont placées sur la limite de la parcelle et font une tranche sur celles-ci. En cas de rejet c'est-à-dire lorsque la tige est jugée extérieure à la parcelle, les Botanistes signalent par une croix (X) sur celles-ci tel que présente la figure 2. Ce qui est bien conforme aux recommandations formulées lors du suivi précédent.
- Les compteurs ont seulement signalé 11 parcelles de savane sur le L3 et 13 sur L5 au lieu de 55 et 23 et 36 parcelles respectivement sur L3 et L5. Ce qui permet de justifier l'observation de l'équipe de contrôle GIZ-ProFE qui ressort que certaines jeunes forêts de galerie sont confondues à certaines savanes arborées. Il faudra donc être très méticuleux lors de la caractérisation de ces strates au risque d'avoir plus de 765 parcelles en strates « forêts ».



Figure 2: Signalisation d'une tige située hors de la parcelle de comptage

En conclusion, la sous-équipe comptage a globalement pris en compte les recommandations formulées lors du débriefing de la mission de suivi précédente. Le comptage est globalement bien réalisé. Mais, il reste toujours à doter l'équipe d'une planchette de mesure pour la mensuration des arbres à haut contreforts. Cependant,

les Botanistes doivent bien se concerter sur l'identification des différents types de strates « forêts » avant le début du comptage.

5.4. Délimitation et badigeonnage

Le Tableau 3 présente la qualité d'ouverture et de badigeonnage de certains segments des limites artificielles de la FCY.

Tableau 3: qualité d'ouverture et de badigeonnage de certains segments des limites artificielles de la FCY

Activités	Segments limites artificielles vérifiées		
	ML	LK	KJ
Implantation du point de départ	Bien	Bien	Bien
Positionnement	5°E	6°S	7°N
Dégagement	Bien	Bien	Bien
Rectitude	Bien	Bien	Bien
Badigeonnage	Bien	Bien	Bien
	Points limites implantés/matérialisé		
Coordonnées des points limites matérialisés sur le terrain	L	K	J
Coordonnées théoriques	177942	182071	181567
	547088	547400	543217
Coord. Réelles	177948	182085	181566
	547035	547575	543225

En conclusion, les points limites L, K et J sont bien matérialisé et leurs points de départ sont bien positionnés. Les segments qui les relie sont bien dégagés et globalement bien badigeonnée. Les segments sont bien implantés et rectilignes sur une largeur de 5m. ce qui est bien conformes au plan de sondage et aux normes en vigueur.

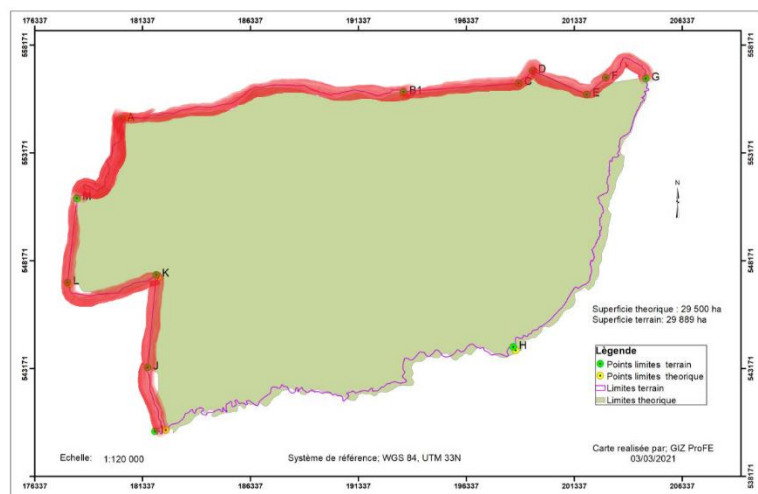


Figure 3: Evolution de l'ouverture et badigeonnage des limites de la FCY

Globalement, les limites artificielles de la FCY sont entièrement ouvertes et bien badigeonnées. De même, les limites naturelles sont entièrement badigeonnées. Le Tableau 4 ci-dessous présente l'évaluation des travaux de délimitation et de badigeonnage des limites artificielles et naturelles de la FCY.

Tableau 4: Evaluation de l'ouverture et badigeonnage des limites artificielles de la FCY du 11 fév au 07 Mars 2022

Période	Distance ouverte (m)	Nombre de personne	Production moyenne jour (m)	Jours effectifs de travail	Jours Non-production		Jours totaux de travail
					Entrée et sortie de forêt	Jours de préparations	
Du 11/02 au 07/03	16370	9	1500	20	3	2	25

5.5. Remplissage des fiches de comptage floristique

Le remplissage des fiches de comptage est conforme aux normes en vigueur. De plus, il est particulièrement adapté au modèle d'inventaire appliqué à la FCY :

- Toutes les distances des parcelles de comptage qui sont à cheval entre la strate « forêt » et la strate « savane » sont rigoureusement bien marquées et renseignées sur les fiches de comptages.
- Cependant, une confusion a été faite au niveau de l'identification des jeunes forêts de galeries et certaines savanes arborées. Les compteurs doivent donc bien identifier et différencier ces deux strates qui ont parfois tendance à se confondre avant le démarrage du comptage.

6. Conclusion et recommandations

6.1. Conclusion

D'une façon générale, GTG s'est globalement bien conformé aux exigences d'organisation techniques de GIZ-ProFE. GTG s'est également bien adapté au modèle d'inventaire appliquée à la FCY par conséquent la qualité de la prestation a connu une bonne amélioration, elle donc globalement satisfaisante.

6.2. Recommandations

A présent,

GTG doit :

- **Au niveau du layonnage :** Bien dégager les layons pour permettre de bien ressortir la rectitude de ces derniers

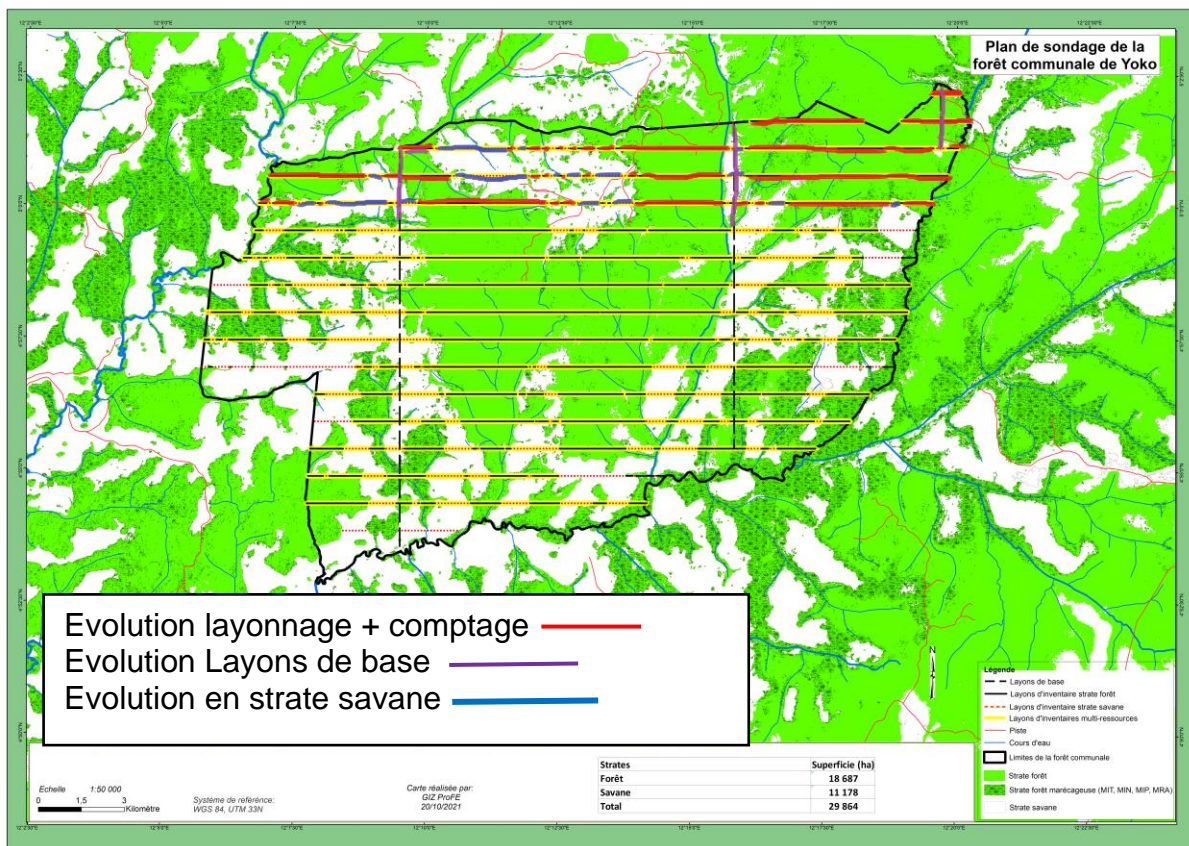
- **Au comptage** : Être très méticuleux lors l'identification et de la caractérisation de certaines jeunes forêts de galeries qui se confondent à certaines veilles savanes arborées au risque d'avoir plus de 765 parcelles en strates « forêts ».

CFC doit : Envoyer la lettre de demande de réception des deux premiers layons de comptage et l'adresser au Délégué Régionale MINFOF du Centre.

GIZ-ProFE doit : Préparer les TdR de la prochaine mission de suivi

ANNEXES

Annexe 1 : Evolution du layonnage et comptage



Annexe 2 : Photos de terrain



Matérialisation du point L



Vérification du positionnement du point K



Identification d'une tige par l'équipe de contrôle



Extraction de l'eau potable d'une liane